

REGLEMENT DE LA GARDERIE SCOLAIRE

ID : 073-217301035-20220623-52_06_2022-DE

Disponible sur le site www.drumettaz-clarafond.com, sur <http://eticket.qiig.fr> ou sur simple demande aux services municipaux.

Vu les délibérations du 28 août 201, 12 décembre 2018 et 14 octobre 2020,

LE SERVICE DE GARDERIE NE CONSTITUE PAS UNE OBLIGATION LEGALE POUR LES COMMUNES, MAIS UN SERVICE PUBLIC FACULTATIF QUE LA COMMUNE DE DRUMETTAZ-CLARAFOND A CHOISI DE RENDRE AUX FAMILLES.

ARTICLE 1 : FONCTIONNEMENT**1.1 HORAIRES**

La garderie scolaire fonctionne dans les locaux de l'école maternelle, 300 routes Vernes à 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND les :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi selon les horaires suivants :

- de 7h 15 à 8h20 (salle des sports, entrée par le portail école élémentaire)
- de 11h30 à 12h 15
- de 13h à 13h 20
- de 16h 30 à 18h 30

L'encadrement étant assuré par le personnel communal, **il convient que chacun respecte les horaires d'ouverture et de fermeture**. Les enfants seront rendus à leurs parents ou à toute personne nommément désignée par eux par écrit, et présentée aux agents chargés de l'encadrement.

1.2 INSCRIPTIONS

Les inscriptions des enfants sont faites par les parents sur le portail Internet, privé et sécurisé : <http://eticket.qiis.fr> (l'identifiant et le mot de passe permettant d'accéder à ce portail sont transmis à chaque famille par les services municipaux après remise de la fiche « DOSSIER FAMILLE », ci-jointe en annexe, dûment complétée et signée).

Pour plus d'informations : 04.79.63.78.07 ou mdrumettaz.compte@orange.fr.

En cas d'absence imprévue, les parents doivent annuler **le plus tôt possible** l'inscription de leur(s) enfant(s) sur le site <http://eticket.qiis.fr> avant 8h 00 le jour même.

Au-delà de cet horaire, le compte d'accès est bloqué pour la journée.

Lorsque l'enfant n'est pas inscrit, mais est quand même à la garderie, le tarif correspondant à la tranche horaire sera appliqué.

Il est rappelé que la garderie ferme ses portes à 18h 30 précises. L'enfant doit être récupéré avant, sous peine de facturation de 5€ par 1/4h commencé (la responsable enregistrera alors, devant la personne venue chercher l'enfant, l'heure à laquelle l'enfant est récupéré. En cas de retards répétés, l'exclusion définitive de la garderie pourra être prononcée.

En cas de problème grave, vous pouvez appeler l'agent responsable de la garderie au **06.81.81.83.50**

ARTICLE 2 : TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs sont les suivants à partir de la rentrée de l'année scolaire 2022-2023 :

Pour les enfants demeurant sur la commune :

07h 15 à 08h 20	:	2,00 €
11h 30 à 12h 30	:	1,50 €
13h 00 à 13h 20	:	1,50 €
16h30 à 17h30	:	2,00€
17h30 à 18h30	:	2,00€

Pour les enfants demeurant à l'extérieur de la commune :

07h 15 à 08h 20	:	4,00 €
11h 30 à 12h 30	:	3,00 €
13h 00 à 13h 20	:	3,00 €
16h30 à 17h30	:	4,00€
17h30 à 18h30	:	4,00€

S'agissant de la facturation :

Les factures sont établies en fin de mois et sont envoyées aux familles sur leur boîte mail ou à titre exceptionnel par courrier.

Le règlement se fait par carte bancaire par le biais du site internet ou par chèque nominé au nom de la Régie de Recettes de Drumettaz-Clarafond, déposé au Service Comptabilité de la Mairie.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 073-217301035-20220623-52_06_2022-DE

Toute facture devra impérativement être réglée avant la facture du mois suivant. A défaut, le recouvrement des sommes dues sera effectué par le Trésor Public.

Les familles rencontrant des difficultés financières se doivent de contacter au plus tôt le Service Comptabilité de la Mairie.

ARTICLE 3 : COMPORTEMENT

Le matériel, le mobilier, les jeux, les locaux d'une façon générale, ne devront pas subir de dégradation volontaire. Toute dégradation fera l'objet d'un constat en présence de l'agent Responsable de la garderie, d'un membre du Conseil Municipal ou de la Directrice Générale des Services, et des parents.

Le remboursement des dégâts sera exigé.

Il est interdit aux enfants de détenir un téléphone portable, un appareil photo, des bijoux, ou des jeux personnels pendant la garderie.

EXCLUSION :

L'encadrement est assuré par le personnel communal à qui les enfants doivent obéissance.

Il ne sera toléré aucune marque d'insolence, d'irrespect envers le personnel, que cela soit de la part des enfants ou qui plus est des parents.

Il ne sera pas accepté un comportement dangereux pour l'enfant lui-même comme pour les autres.

Si ces règles ne sont pas respectées, une exclusion temporaire ou définitive de la garderie pourra être prononcée par la commission scolaire.

ARTICLE 4 : SECURITE

L'enfant est sous la responsabilité de la Commune dès lors qu'il est inscrit à la garderie et/ou à la cantine.

Les familles doivent être titulaires d'une assurance « Responsabilité Civile » et « Individuelle Accidents ». Le justificatif devra être fourni sur simple demande.

La Commune décline toute responsabilité en cas de problèmes survenant aux enfants et qui ne seraient pas imputables à un défaut de surveillance par le personnel communal.

Tout changement dans les données du « DOSSIER FAMILLE » devra être signalé au plus tôt.

Le personnel communal assurant l'encadrement n'est pas autorisé à administrer des médicaments, même sur présentation d'une ordonnance.

ARTICLE 5 : EN CAS D'ACCIDENT

Si une quelconque gravité est constatée, l'agent responsable de la garderie doit immédiatement demander l'intervention des **Services d'Urgence Compétents**, prévenir les parents et la Mairie.

SAMU - 15

POMPIERS - 18

POLICE SECOURS - 17

ARTICLE 6 : VALIDITE

Le présent règlement a été validé par le Conseil Municipal et il pourra être révisé en tant que de besoin.

Nicolas JACQUIER
Maire

Coupon à retourner à la Mairie de DRUMETTAZ-CLARAFOND

Je soussigné (e).....

Père – Mère – Responsable de l'enfant (nom et prénom)

.....Classe.....

Déclare (ent) avoir pris connaissance du règlement de la garderie de la commune de DRUMETTAZ-CLARAFOND pour l'année scolaire 2022-2023.

Signature

Date

.....

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le



ID : 073-217301035-20220623-52_06_2022-DE